

SYNDICAT MIXTE DU LIMARGUE ET SÉGALA

Siège : MAIRIE
46500 PADIRAC

☎ 05 65 33 44 40

✉ sicom.eaux.padirac@orange.fr

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU COMITE SYNDICAL DU 02/02/2021

L'an deux mille vingt et un, le deux février, à quatorze heures, le comité syndical, sur convocation qui leur a été adressée en date du **25/01/2021**, s'est réuni à la salle des fêtes de Lacapelle Marival, sous la présidence de M Gilles PLEIMPONT, Président.

<u>Membres en exercice</u>	47
<u>Membres présents</u>	31
<u>Membres absents et excusés</u>	18

Membres présents : MMES Bataille Laurence, Bennet Mireille, Bessède Claudine, Janicot Christiane, Labrousse Carral Valérie, Rauffet Sylvie, MM Andrieu Daniel, Andrezejewski André, Bayle Patrick, Calmon Patrick, Canal Serge, Chalié Thierry (représente Teulet Sébastien), Daynac Denis, Gayral Damien, Lacayrouse Francis (représente Magal Jonhny), Lacaze Adrien, Lacombe Jean-Claude, Lagarrigue Jean-Claude, Laville Benoît, Laviollette Christian, Neveux Jean-Michel, Pipart Eric, Pleimpont Gilles, Riffié Jean-François, Simon Marc, Soret Pierre, Soussirat Fabien, Tapie Fernand, Valette Hervé, Vermeil Rémi, Vistour Didier

Membres absents excusés : MM Andurand Jacques (absent), Béco Antoine (excusé, procuration à LAGARRIGUE Jean-Claude), Boussac Thierry (excusé), Cassan Patrick (absent), Four Jean-Marc (absent), Hammerschmidt Harry (excusé), Goudounesque André (absent), Lacroix Jean-Marc (excusé), Magal Jonhny (excusé et représenté par Lacayrouse Francis), Mazarguil Michel (absent), Mazeyrac Jean-Charles (absent), Poujade Dominique, (absent), Rochette Philippe (absent), Serrau Martial (absent), Serres Stéphane (absent), Sylvestre Michel (absent), Teulet Sébastien (représenté par Chalié Thierry), Thers Francis (excusé)

A l'ouverture de la séance, le Président demande à l'assemblée d'apporter une modification au point 8 de la convocation qui concernait la signature des conventions relatives à la gestion du service assainissement collectif entre le SM du Limargue et Ségala et les communes adhérentes. Il conviendrait de le remplacer par la prise d'une délibération autorisant le Président à signer des conventions de mise à disposition du personnel communal.

Il propose également de rajouter au point 12 de la convocation (élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres), une délibération pour les conditions de dépôt des listes pour l'élection des membres de commission d'ouverture des plis dans le cadre de la délégation du service public.

Cette modification et ce rajout sont approuvés par les membres présents.

1 - Approbation procès-verbal du 23/10/2020

Chaque délégué étant en possession d'un exemplaire du procès-verbal et en ayant pris connaissance, il est soumis à l'approbation des membres présents lors ce comité syndical.

Après en avoir délibéré, le procès-verbal est approuvé par les membres présents à cette séance.

SYNDICAT MIXTE DU LIMARGUE ET SÉGALA

Siège : MAIRIE
46500 PADIRAC
☎ 05 65 33 44 40
✉ sicom.eaux.padirac@orange.fr

2 - Présentation des missions réalisées par le SYDED

Cette présentation faite par M Fabien Jolly se compose de 5 points :

- Présentation générale du SYDED du Lot
- Présentation du service Eau
- Présentation compétence assainissement
- Présentation compétence eau potable
- Activité prévisionnelle eau potable 2021

Chaque membre du comité syndical sera destinataire de ce document.

3 – Présentation des prestations du délégataire SAUR

Cette présentation est faite par M Nicolas MAZARS.

- Présentation du territoire du SM Limargue et Ségala
- Chiffres clés (nombre d'abonnés et m³ vendus)
- Prestations communes
- Données de chaque territoire composant le SM Limargue et Ségala (SM Limargue, Padirac, Livernon, Vallée du Célé, Causses de Gréalou, Ségala Oriental).

Chaque membre du comité syndical sera destinataire de ce document.

4 – Approbation des Rapports sur le Prix et la Qualité de Service (RPQS) de l'eau potable 2019 (Production Limargue et Distribution Padirac, Livernon, Vallée du Célé, Causses de Gréalou, Ségala Oriental

Cette présentation est faite par Mme Marion LABRO du SYDED.
Elle informe le comité syndical que ce rapport doit être présenté à leur assemblée délibérante.
Les RPQS de chaque collectivité seront envoyés à chaque territoire concerné.

RPQS SM LIMARGUE ET SEGALA PRODUCTION

- Services adhérents en 2019 : SM Limargue (production), SIAEP Padirac, SIAEP Livernon, SIAEP Vallée du Célé, SIEA Alvignac-Montvalent, SIAEP Thémines, Communes de Gramat et Lavergne (collectivités adhérentes) et SIAEP Ségala Oriental et SIAEP Gréalou (nouveaux adhérents 2020).

En 2020, le SM du Limargue, suite à la prise de compétence optionnelle « distribution », est devenu le SM du Limargue et Ségala.

- Services non-adhérents et desservis en 2019 : mise en place de conventions de vente en gros entre le SM du Limargue et Ségala et les collectivités acheteuses (Commune de Leyme en cours et SIAEP du Sud Ségala signée),

SYNDICAT MIXTE DU LIMARGUE ET SÉGALA

Siège : MAIRIE
46500 PADIRAC

☎ 05 65 33 44 40

✉ sicom.eaux.padirac@orange.fr

- Compétence production – provenance de l'eau du SM du Limargue : ressource propre (Gintrac) **647 972 m³** et importations (Leyme) **1 542 m³**,
- Compétence production – détail des exportations d'eau : **610 361 m³**,
- Compétence production - bilan des volumes :
 - Prélèvements 653 168 m³
 - Production 647 972 m³
 - Importations 1 542 m³
 - Exportations 610 361 m³
 - Volume mis en distribution 39 153 m³
 - Pertes 25 653 m³
 - Volumes de service 13 500 m³

- Qualité de l'eau : 100 % de conformité sur les prélèvements réalisés → **eau de bonne qualité**
- Protection des ressources (puits 1 et 2 de Granou) : arrêté préfectoral complètement mis en œuvre
- Rendement : **96%**
- Indice linéaire de perte : **1,78 m³/j/km**
- Taux moyen de renouvellement réseau : **0%**
- Tarifs au 1^{er} janvier 2020 (**part de la collectivité**) :
 - Part fixe (abonnement ordinaire) 28.44 € HT
 - Part proportionnelle de 0 à 400 000 m³ 0.0911 €/m³ HT
 - Part proportionnelle > 400 000 m³ 0.1640 €/m³ HT
- Tarifs au 1^{er} janvier 2020 (**part délégataire**) :
 - Part fixe (abonnement ordinaire) 0.00 € HT
 - Part proportionnelle de 0 à 700 000 m³ 0.2960 €/m³ HT
 - Part proportionnelle > 700 000 m³ 0.2400 €/m³ HT
- Taxes et redevances (redevance prélèvement) 0.0700 €/m³ HT
- Recettes de vente d'eau :
 - Collectivité 377 223.62 € HT
 - Exploitant 210 160.06 € HT
- Montant investissements engagés en 2019 (subventions : 219 880 €) 2 171 795.00 €
- Etat de la dette :
 - Encours au 31/12/2019 5 873 656.00 €
 - Remboursement exercice 353 194.00 €
 - Dotations aux amortissements 363 301.00 €

Après en avoir délibéré, le comité syndical (vote pour 32) approuve le RPQS du SM Limargue et Ségala production 2019.

RPQS SM LIMARGUE ET SEGALA – SIAEP FUSIONNES EN 2020 - DISTRIBUTION

- Collectivités adhérentes : SIAEP Padirac, SIAEP Livernon, SIAEP Vallée du Célé
- Nouveaux adhérents (2020) : SIAEP Ségala Oriental, SIAEP Causses de Gréalou

SYNDICAT MIXTE DU LIMARGUE ET SÉGALA

Siège : MAIRIE
46500 PADIRAC

☎ 05 65 33 44 40

✉ sicom.eaux.padirac@orange.fr

Ces 5 collectivités ont fusionné avec le SM du Limargue en 2020 par adhésion à la compétence optionnelle « distribution eau potable »

- Ressources propres :

PADIRAC	LIVERNON	VALLEE DU CELE	SEGALA ORIENTAL	GREALOU
334 709 m ³	135 310 m ³	57 981 m ³	826 709 m ³	129 305 m ³

- Provenance de l'eau (importations)

PADIRAC	LIVERNON	VALLEE DU CELE	SEGALA ORIENTAL	GREALOU
143 122 m ³	188 109 m ³	120 985 m ³	1 257 m ³	-

- Nombre d'abonnements : 8466

PADIRAC	LIVERNON	VALLEE DU CELE	SEGALA ORIENTAL	GREALOU
2 229	2 088	1 074	2 264	811

- Volumes consommés par les abonnés : 933 397 m³

PADIRAC	LIVERNON	VALLEE DU CELE	SEGALA ORIENTAL	GREALOU
305 186 m ³	211 764 m ³	108 985 m ³	236 616 m ³	70 846 m ³

- Volumes vendus (exportations) : 342 625 m³ soit 23% des volumes produits globaux

PADIRAC	LIVERNON	VALLEE DU CELE	SEGALA ORIENTAL	GREALOU
5 189 m ³	471 m ³	-	336 965 m ³	-

- Résultats contrôle réglementaire : **eau de bonne qualité**

- Protection des ressources :

- SIAEP Padirac : Pauliac ancien (arrêté préfectoral complètement mis en œuvre), Granou nouveau (étude hydrogéologique en cours 20%) et île de Calypso (avis hydrogéologue rendu 40%)
- SIAEP Livernon : La Doue (avis hydrogéologue rendu 40%)
- SIAEP Vallée du Célé : Bullac (avis hydrogéologue rendu 40%)
- SIAEP Ségala Oriental : captage du Tolerme (arrêté préfectoral complètement mis en œuvre), lac du Tolerme (arrêté préfectoral complètement mis en œuvre),
- SIAEP Gréalou : Montbrun arrêté préfectoral complètement mis en œuvre), la Flèche (avis hydrogéologue rendu 40%)

- Rendements : **seuil de rendement 65.5%**

SYNDICAT MIXTE DU LIMARGUE ET SÉGALA

Siège : MAIRIE
46500 PADIRAC

☎ 05 65 33 44 40

✉ sicom.eaux.padirac@orange.fr

PADIRAC	LIVERNON	VALLEE DU CELE	SEGALA ORIENTAL	GREALOU
67.6%	72.4%	68.9%	73.1%	62.1%

- Indice linéaire de pertes (m³/j/km)

PADIRAC	LIVERNON	VALLEE DU CELE	SEGALA ORIENTAL	GREALOU
2.2	1.5	1.7	1.8	1.6

- Linéaire canalisations renouvelées au cours de l'exercice (km)

PADIRAC	LIVERNON	VALLEE DU CELE	SEGALA ORIENTAL	GREALOU
7.01	NC	NC	5.28	4.61

- Tarifs 2020 :

	SIAEP PADIRAC	SIAEP LIVERNON	SIAEP VALLE DU CELE	SIAEP SEGALA ORIENTAL	SIAEP GREALOU
Abonnement coll.	44.55 €	Ab : 43.50 € Renf. : 15.24 €	65.30 €	50.15 €	Ab1 : 53.82 € Ab2 : 32.10 €
Abonnement Limargue	28.44 €				
Conso. Coll. (€/m ³)	0.8810 €	0.5650 €	0.4700 €	T1 : 0.6956 € T2 : 0.1746 €	0.6727 €
Abonnement délégataire	38.50 €	64.66 €	63.59 €	75.43 €	64.88 €
Conso. Délégitaire (€/m ³)	0.5135 €	0.6588 €	0.8516 €	0.9639 €	0.8110 €
Redevance prélèvement	0.0500 €	0.0450 €	0.0283 €	0.0600 €	0.0865 €
Redevance pollution	0.33 €				
TVA	5.5%				

- Recettes de vente d'eau 2019 :
 - Collectivités 1 280 282.00 €
 - Délégitaire 1 141 793.00 €
- Travaux engagés en 2019 :

PADIRAC	LIVERNON	VALLEE DU CELE	SEGALA ORIENTAL	GREALOU
576 839.00 €	70 623.00 €	151 306.00 €	2 893 474.00 €	398 744.00 €

- Etat de la dette 2019 :
 - Encours global de la dette sur le territoire 2 930 764.00 €

SYNDICAT MIXTE DU LIMARGUE ET SÉGALA

Siège : MAIRIE
46500 PADIRAC
☎ 05 65 33 44 40
✉ sicom.eaux.padirac@orange.fr

➤ Montant global du remboursement 347 901.00 €

Après en avoir délibéré, le comité syndical (vote pour 32) approuve les RPQS 2019 distribution des territoires de Padirac, Livernon, Vallée du Célé, Ségala Oriental et Causses de Gréalou.

5 – Validation du projet du renouvellement de réseau AEP sur la commune de Lauresses

Monsieur le Président propose de reporter ce point à une séance ultérieure, le projet devant être affiné.

6 – Compactage des emprunts

Monsieur le Président informe l'assemblée que le bureau s'est réuni le 14 janvier dernier pour recevoir M Trémolières du Crédit Agricole pour nous proposer un compactage des emprunts des Syndicats.

Tous les emprunts ne seront pas compactés (certains arrivent à échéance et d'autres sont déjà à taux 0%). Les prêts à taux révisable ou variable à faible taux pourraient faire l'objet d'une nouvelle renégociation ultérieure si les taux venaient à augmenter.

Suite aux différentes propositions, le bureau a retenu l'offre suivante :

- Capital à reprendre (intérêts de remboursements anticipés compris) 2 188 864.13 €
- Durée 108 mois
- Taux 0.68%
- Echéance annuelle 251 550.88 €

Ce qui représente un coût de crédit de **75 093.81 €**, une économie de frais financiers de **272 745.87 €** (coût du crédit sur compactage de 75 093.81 € - coût des crédits actuels à reprendre de 347 839.68 €) et des économies annuelles en trésorerie de **21 106.48 €** (annuités nouveau prêt 251 550.88 € - annuités actuelles 272 657.36 €).

Suite à cette offre, il nous a été proposé par le Crédit Agricole la proposition de financement suivante :

- Montant 2 200 000.00 €
- Durée amortissement 9 ans
- Taux 0.68%
- Frais de dossier 4 300.00 €

1) Prêt à taux fixe à échéance constante

- Durée 9 ans
- Echéance annuelle 252 830.65 €

2) Prêt à taux fixe à échéance dégressive

- Durée 36 trimestres
- Echéance trimestrielle (1^{ère} échéance) 64 851.00 €
(le capital est constant tous les trimestres 61 111.00 € et les intérêts dégressifs)

SYNDICAT MIXTE DU LIMARGUE ET SÉGALA

Siège : MAIRIE
46500 PADIRAC

☎ 05 65 33 44 40

✉ sicom.eaux.padirac@orange.fr

Il est proposé à l'assemblée de retenir l'offre à échéance dégressive, cela permettrait d'avoir une souplesse au niveau de la trésorerie pour réaliser des travaux.

Après en avoir délibéré, le comité syndical (vote pour 32) valide la proposition du Président comme ci-dessous :

- Montant : 2 200 000 €
- Durée de l'amortissement : 108 mois
- Taux : 0.68 % fixe
- Périodicité : trimestrielle
- Mode amortissement : Echéance dégressive
- Commission d'engagement : 4 300 €

Et autorise le Président à signer le contrat avec le crédit agricole et tous les documents s'y rapportant.

7 – Délibération autorisant le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement

Monsieur le Président informe l'assemblée que les dispositions extraites de l'article L1612-1 du CGCT et en particulier l'alinéa 3 qui prévoit que jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 30 avril 2020 en l'absence du vote du budget avant cette date, l'exécutif peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Les crédits correspondants seront inscrits au budget lors de son adoption.

Il est donc proposé au Comité Syndical de recourir à cette faculté dans l'attente du vote du BP 2021.

- Chapitre 21 : Immobilisations corporelles hors opérations : 553 793.27 x 25 % soit 138 448.31 € limite maximum.

Il est proposé au Comité Syndical d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement suivantes :

- Compte 2125 :
 - Travaux Fourmagnac (plantation haie) par Ets Landes : 1 932.00 € HT
 - Travaux Sonac (plantation haie) par Ets Landes : 2 239.80 € HT
- Compte 21531 :
 - Travaux déplacement réseau Thégra par SAUR : 39 901.93 HT

Après en avoir délibéré, le comité syndical (32 voix pour) :

- Autorise Monsieur le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement gérées sur les crédits inscrits au budget jusqu'au 15 avril 2021 ou jusqu'au vote du budget primitif s'il intervient avant cette date et ce dans la limite des montants et des affectations décrites ci-dessus,

SYNDICAT MIXTE DU LIMARGUE ET SÉGALA

Siège : MAIRIE
46500 PADIRAC

☎ 05 65 33 44 40

✉ sicom.eaux.padirac@orange.fr

- Dit que cette autorisation ne dépasse pas le quart des crédits inscrits au budget 2020,
- Précise que les crédits effectivement mis en œuvre seront obligatoirement repris au budget primitif 2021 aux chapitres et articles concernés.

8 – Délibération pour la signature des conventions relatives à la gestion du service d'assainissement collectif entre le SM du Limargue et Ségala et les communes adhérentes remplacé par délibération pour la signature des conventions de mise à disposition du personnel communal entre le SM du Limargue et Ségala et les communes adhérentes

La modification de ce point a été validée à l'ouverture de la séance par les membres présents et remplacée par une délibération pour la signature des conventions de mise à disposition du personnel communal entre le SM du Limargue et Ségala et les communes adhérentes.

Monsieur le Président informe l'assemblée que les communes ayant transférées leur compétence assainissement collectif au Syndicat Mixte du Limargue et Ségala, le personnel exerçant tout ou partie de leurs missions pour l'exercice de cette compétence demeurent sous l'autorité hiérarchique du Maire de la Commune. Le personnel communal sera mis à disposition du Syndicat pour assurer les missions d'entretien de l'assainissement collectif. Une convention de mise à disposition du personnel communal entre le Syndicat Mixte du Limargue et Ségala et la collectivité sera établie et en fixera les conditions techniques, administratives et financières.

Il demande au comité syndical de se prononcer.

Après en avoir délibéré, le comité syndical (vote pour : 32) :

- Autorise Monsieur le Président à signer la convention entre le Syndicat Mixte du Limargue et Ségala et la commune et tous les documents s'y rapportant.

9 – Demande de subvention au Département pour les travaux de renforcement du réseau AEP antenne de Lacabroulie sur la commune de Saint-Cirgues

Monsieur le Président expose le projet du renouvellement de réseau AEP sur l'antenne de Lacabroulie dont le coût prévisionnel s'élève à 891 000 € HT soit 1 069 200 € TTC est susceptible de bénéficier d'une subvention du Département.

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

• Coût total		891 000.00 €
• DETR	30%	267 300.00 €
• Département	50 %	445 500.00 €
• Autofinancement	20%	178 200.00 €

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide (vote pour 32) d'adopter le plan de financement exposé ci-dessus, de solliciter une subvention au Département à hauteur de 50%, d'autoriser le Président à signer tous les documents s'y rapportant.

SYNDICAT MIXTE DU LIMARGUE ET SÉGALA

Siège : MAIRIE
46500 PADIRAC

☎ 05 65 33 44 40

✉ sicom.eaux.padirac@orange.fr

10 – Réalimentation secteur de Leyme : achat d'une parcelle sur la commune de Saint-Vincent-du-Pendit

Monsieur le Président expose au comité syndical qu'il est nécessaire d'acquérir un morceau de parcelle sur la commune de Saint-Vincent du Pendit au lieu-dit « Pech Pendit » appartenant à Monsieur Genot Sébastien pour la construction d'un réservoir dans le cadre des travaux de réalimentation du secteur de Leyme.

La parcelle concernée est la parcelle D60 en partie pour une surface de 1 991 m² sise au lieu-dit « Pech Pendit » commune de Saint-Vincent du Pendit appartenant à Monsieur Genot Sébastien domicilié « Font Gaillarde » 46400 BANNES au prix global de **597.30 € (cinq cent quatre-vingt-dix-sept euros et trente centimes)**,

Après en avoir délibéré, le comité syndical (vote pour 32) :

- approuve l'acquisition de la parcelle D60 en partie pour une surface de 1 991 m² sise au lieu-dit « Pech Pendit » commune de Saint-Vincent du Pendit appartenant à Monsieur Genot Sébastien domicilié « Font Gaillarde » 46400 BANNES au prix global de **597.30 € (cinq cent quatre-vingt-dix-sept euros et trente centimes)**,
- autorise Monsieur le Président à signer les actes notariés et tous les documents se rapportant à ce dossier.

11 – Délibération pour la signature de la convention de vente en gros avec la commune de Leyme

La commune de Leyme achète de l'eau au Syndicat Mixte du Limargue et Ségala. Le Syndicat Mixte du Limargue et Ségala peut selon ses statuts du 20 décembre 2019, article « 28^e – Périmètre », intervenir sur la partie géographique non couverte par le syndicat, en collaboration avec l'autorité publique compétente via une convention de coopération entre personnes publiques, de manière à assurer une cohérence des actions.

La présente convention a pour objet de définir les conditions techniques, administratives et financières de la fourniture d'eau potable entre le vendeur et l'acheteur.

Après en avoir délibéré, le comité syndical (32 voix pour) approuve les termes de la convention et autorise Mr le Président à signer la convention et tous les documents s'y rapportant.

12 – Election des membres de la commission d'appel d'offres remplacé par délibération précisant les conditions de dépôt des listes pour l'élection des membres de commission d'ouverture des plis dans le cadre de la délégation du service public.

Comme approuvé à l'ouverture de séance par les membres présents, il convient de prendre une délibération précisant les conditions de dépôt des listes pour l'élection des membres de commission d'ouverture des plis dans le cadre de la délégation du service public.

Cette commission de Délégation de Service Public, présidée par Monsieur PLEIMPONT Gilles, comporte, en outre, 5 membres titulaires et 5 membres suppléants.

SYNDICAT MIXTE DU LIMARGUE ET SÉGALA

Siège : MAIRIE
46500 PADIRAC
☎ 05 65 33 44 40
✉ sicom.eaux.padirac@orange.fr

Après en avoir délibéré (vote pour : 32), l'assemblée délibérante décide d'élire une commission DSP pour la totalité des procédures mises en œuvre pendant son mandat et fixe comme suit les modalités de dépôt des listes pour l'élection de la commission d'ouverture des plis :

- Les listes peuvent comporter moins de noms qu'il n'y a de sièges à pourvoir (5 titulaires, 5 suppléants).
- Elles pourront être déposées auprès de Monsieur le Président jusqu'à l'ouverture de la séance de l'assemblée délibérante au cours de laquelle il sera procédé à l'élection.

Le Président informe l'assemblée qu'un mail sera adressé à chacun des membres afin que les personnes intéressées déposent leur candidature.

13 – Projet de sécurisation des captages d'eau potable de Landenouse et de Montbrun sur le causse de Saint-Chels

Monsieur le Président informe le comité syndical que le Parc naturel régional des Causses du Quercy réalise des opérations de traçages artificiels sur le Causses de St Chels depuis 2018 afin de définir la vulnérabilité des captages et l'alimentation des rivières Célé et Lot. Grâce à l'expérience et les connaissances acquises par les premières campagnes, le Parc propose en 2021 de focaliser ses opérations sur des captages d'eau potable à enjeux majeurs : les captages de Landenouse et de Montbrun. Le coût de l'étude est estimé à 17 882 € TTC (16 494 € HT) prévoit un financement de l'Agence de l'Eau (46%), du Département (30%) et un reliquat à solliciter auprès de syndicats (SYDED à 17% et Syndicat Mixte Limargue et Ségala à 7%). La part financière du Syndicat Mixte Limargue et Ségala est de 1 270.00 €.

Monsieur le Président demande au comité syndical de se prononcer sur la participation financière du Syndicat Mixte du Limargue et Ségala pour le financement de cette opération.

Après en avoir délibéré, le comité syndical (vote pour : 32) donne son accord au financement de cette opération et autorise Monsieur le Président à signer tous les documents s'y rapportant.